

## Dessinateur technique

Ingétec, experts-conseils en bâtiment depuis 1981, est spécialisé dans l'expertise technique de l'enveloppe de bâtiments de tout genre, à savoir :

- Enveloppe du bâtiment (mur/toiture)
- Inspection du caractère sécuritaire des façades et stationnement (loi 122)
- Programme de gestion de l'entretien du bâtiment
- Expertise des causes d'infiltrations d'eau / moisissures
- Soutien technique aux firmes d'architectes
- Thermographie de l'enveloppe du bâtiment
- Expertise légale, consultation technique et légale et témoin expert à la cour

Notre réputation est soutenue par notre équipe technique solide et expérimentée composée d'ingénieurs, de techniciens et de technologues.

Nous avons une clientèle variée (institutionnelle, commerciale, industrielle, privée et copropriété) et travaillons principalement dans la région métropolitaine, bien que nous couvrions le Québec et l'Ontario en entier.

## CANDIDAT RECHERCHÉ

Le candidat recherché, un dessinateur technique, aura comme tâches (liste non-exhaustive):

- Préparation de fonds de plans à partir de plans PDF existants
- Mise en plan des relevés et d'annexes photos de façades et de stationnements à l'aide d'Autocad
- Réalisation de corrections multiples tout au long des différentes étapes du projet
- Réalisation de plans et détails de construction dans le cadre d'appels d'offres

Le candidat doit posséder les qualifications suivantes:

- Formation pertinente en dessin du bâtiment
- Expérience à titre de dessinateur technique (1-3 ans)
- Connaissance approfondie et rapidité sur le logiciel AUTOCAD
- Connaissance générale de l'enveloppe du bâtiment
- Lecture de plan
- Bonne maîtrise du français écrit
- Bonne représentation dans l'exécution de détails de construction
- Etre minutieux et rigoureux
- Etre à l'aise à effectuer des tâches routinières

Voici la proposition d'embauche :

- 37.5 heures par semaine
- Embauche immédiate et permanente
- Salaire compétitif
- Vacances après un an : 4 semaines payées, soit 2 semaines en été et 2 semaines durant la période des fêtes (incluant les deux jours fériés payés du 25 décembre et 1er janvier)
- Programme d'assurance collective après 3 mois à l'embauche
- Période de probation de 3 mois, suivie d'une rencontre d'évaluation